

CADRE LEGISLATIF ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Choisir une solution en mode ASP doit vous permettre de vous affranchir des contraintes techniques. D'autres contraintes spécifiques à l'e-marketing direct sont à prendre en compte à commencer par **le cadre législatif**.

Cabestan vous aide à le maîtriser au mieux en fonction de votre situation.

Nous répondons à vos interrogations :

Puis-je exploiter légalement la base de données client en ma possession ?

Quels sont les moyens légaux de collecte des adresses de prospects ? ...

Cabestan, par son expertise, sa veille et ses solutions, vous offre un environnement répondant à ces obligations.

Les principales lois et recommandations à prendre en compte sont les suivantes :

- > La loi Informatique et Libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),
- > La loi LCEN (LOI n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique),
- > Les recommandations de la CNIL : par exemple la Délibération n° 2005-47 du 22 mars 2005 portant avis sur un projet de code de déontologie présenté par le Syndicat National de la Communication Directe (SNCD) relatif à la communication directe électronique.

LA LOI LCEN

La loi LCEN ne vous affranchit pas du respect de la loi Informatique et Liberté ; au contraire, elle s'inscrit dans le prolongement de cette loi dans le cadre de l'utilisation de l'adresse email.

L'efficacité de l'e-marketing direct est conditionnée par l'application de règles de bonne conduite, du respect des internautes basé sur une complète transparence.

C'est pourquoi **Cabestan s'est engagé depuis sa création dans la promotion et l'application du Permission Marketing**, à savoir l'envoi d'emails après consentement du destinataire (opt-in) et la présence systématique dans chaque envoi du lien de désabonnement (opt-out).

La loi LCEN est venue conforter la position de Cabestan.

En conséquence, chacun de nos clients se doit de mettre en place ce principe et s'engage contractuellement à ne pas pratiquer le SPAM.

Cabestan apporte également les conseils nécessaires pour tenir compte des spécificités de la loi LCEN dans le cadre :

- > De la collecte d'une adresse email d'un client ou d'un prospect,
- > D'une relation BtoB ou BtoC.

Cabestan est membre actif du SNCD (Syndicat National de la Communication Directe) et participe aux missions et orientations de celui-ci.

Par ailleurs, cet investissement permet à Cabestan d'assurer un rôle de veille et d'être pro-actif par rapport aux évolutions techniques et juridiques de son métier.

Cabestan et la confidentialité des données

Cabestan s'engage à appliquer et à faire appliquer le secret professionnel absolu sur les informations que ses clients lui confient pour les besoins de leurs prestations.

Cabestan s'engage à empêcher par tous moyens la reproduction non expressément liée à l'exécution des prestations convenues.